

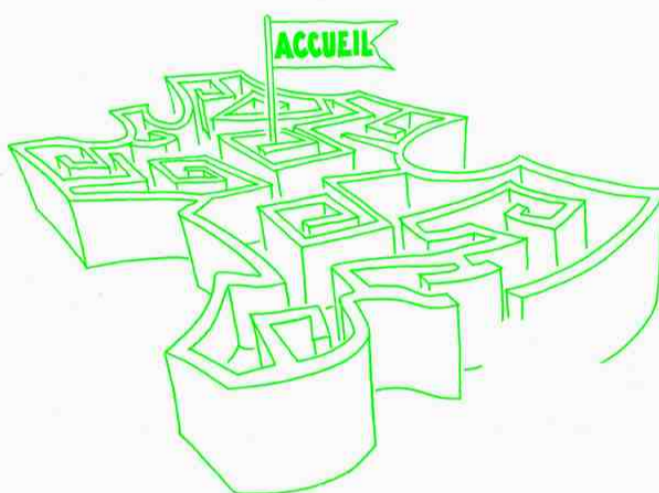
ATTENTION LOI RACISTE !

LE PROJET DE LOI ASILE-IMMIGRATION DISCUTÉ DÉBUT AVRIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE FAIT PASSER LES ÉTRANGER.E.S POUR DES CRIMINEL.LE.S ET DES FRAUDEUR.SE.S. IL PROPOSE SURTOUT DES MOYENS DE RÉPRESSION EN AUGMENTANT LES CONTRÔLES, L'ENFERMEMENT ET LES EXPULSIONS. C'EST UN REcul DANGEREUX DES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES. VOILÀ QUELQUES-UNES DES MESURES RÉPRESSIVES DE LA FUTURE LOI :

Le FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES ET LE SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE est LOURDEMENT SANCTIONNÉ, au mépris du principe de non-refoulement qui assure le droit d'asile : 1 an de prison et 3.750€ d'amende pour avoir franchi les frontières extérieures de Schengen.

RÉTENTION ADMINISTRATIVE et ASSIGNATION À RÉSIDENCE généralisées sans accès aux droits ni à une information. La rétention administrative passerait de 45 à 135 jours, au maximum dans certains cas. Et l'assignation à résidence se systématiserait par exemple

pour les personnes se voyant refuser un titre de séjour ou l'asile : assignées chez elles ou dans un hébergement collectif, elles n'auraient pas de contact ni d'information sur leurs droits, et pourraient être arrêtées à tout moment pour être expulsées. Un délai de recours de 48h réduit les possibilités de contrôle sur les décisions de l'administration.



Des FAUSSES AVANCÉES qui sont plutôt des PIÈGES. Réduction des délais d'instruction de la demande d'asile : en réalité, raccourcir les délais signifie aussi laisser moins de temps pour trouver des traducteurs

et des conseils, comprendre la procédure et ses mécanismes, pour déposer les demandes d'aide juridictionnelle, trouver un avocat... Et le raccourcissement du recours à la CNDA* à 15 jours (contre 1 mois actuel-lement et 2 mois dans le droit commun) rend impossible de déposer un recours de qualité.

Des RÉGRESSIONS : retour au recours non suspensif devant la CNDA. Les demandeur.se.s d'asile dont la demande est rejetée à l'OFPRA dans 3 cas, n'auront plus de droit au séjour : demandeur.se en provenance d'un pays d'origine sûr, demande de réexamen, demandeur.se qui présente une "menace grave pour l'ordre public".

*Cour Nationale du Droit d'Asile

**CETTE NOUVELLE LOI
ON N'EN VEUT PAS !**

**LIBERTÉ DE CIRCULATION ET
D'INSTALLATION POUR TOUT.E.S
ET SANS CONDITION !**

L'ASILE EN GRÈVE

En réaction à ce projet de loi, les personnels des 2 institutions chargées de juger l'asile (l'OFPRA et la CNDA) se sont mis en grève pour en demander l'abrogation.

L'OFPRA est l'établissement public chargé d'étudier les demandes d'asile. En cas de refus, la personne peut alors faire un recours auprès de la CNDA, la cour d'appel spécialisée dans le droit d'asile. En 2017, le taux de protection s'établit à 27 % à l'OFPRA et à 36 % en prenant en compte les décisions de la CNDA.

Les agent.e.s dénoncent notamment l'impact de cette loi sur le droit

d'asile en France : "l'effet non suspensif fait qu'on n'aura pas les requérant.e.s à l'audience, or on sait que dès lors qu'il.elle.s ne seront pas là pour éclaircir leur dossier, leur demande sera rejetée. En réduisant les délais de recours, on fait aussi en sorte que les dossiers ne soient pas en l'état de faire l'objet d'une instruction de qualité...", témoigne une rapporteure. Après 28 jours de grève (historique !) pour la CNDA et 1 pour l'OFPRA, les travailleur.se.s n'ont obtenu que des miettes sur leurs conditions de travail mais aucun recul sur la future loi immigration. Il.elle.s restent donc mobilisé.e.s.



Ce journal mural est réalisé à Grenoble. Il paraît de temps en temps pour diffuser des infos, actualités et analyses sur ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe : une véritable guerre, avec son armée (Frontex) et ses relais médiatiques. Ces frontières sont diffuses, leur présence est partout à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, à travers les contrôles, les rafles, le harcèlement et l'humiliation systématique des exilées. Ce journal défend la liberté d'installation et de circulation pour toutes et tous, veut contribuer à lutter contre le racisme et les nouvelles formes du colonialisme, contre les frontières et les injustices sociales, et contre la politique de la peur.

MUR - MURES aux frontières

journal mural contre les frontières et la politique de la peur

Avril 2018

A BAS FRONTEx !

Le 22 mars, 150 personnes se sont rassemblées à l'Université de Grenoble. Ce rassemblement avait été appelé par de nombreux syndicats, associations et collectifs. Il contestait la tenue d'un colloque universitaire sur Frontex. Différents acteurs de militarisation des frontières intervenaient dans ce colloque, dont Frontex, Euromed police et Europol.

Rappelons que les frontières européennes sont devenues environ cinq fois plus mortelles entre 2015 et 2017 et que ceci est une conséquence directe de la militarisation des frontières.

L'agence européenne Frontex est le bras armé de la politique (anti)migratoire européenne.

C'est une organisation paramilitaire qui a pour but de traquer, ficher et réprimer les personnes exilées qui tentent de franchir les frontières extérieures de l'UE. Frontex est un laboratoire des technologies sécuritaires et militaires. L'Europe finance à travers lui avec de l'argent public l'industrie de l'armement via des sociétés privées telles que Thalès, EADS, Finmeccanica, Lockheed Martin, Aerovision...

Ce colloque se tenait dans le bâtiment de l'IMAG qui a pour objectif de "faciliter le transfert des recherches en laboratoire vers l'industrie". Certains laboratoires implantés à l'IMAG (par exemple

le laboratoire Verimag) travaille en collaboration avec des entreprises d'armement. Les représentants de Frontex, comme ceux de l'Union Européenne ou d'Euromed Police, ont certainement pu y croiser des spécialistes des nouvelles technologies pour le contrôle des populations !

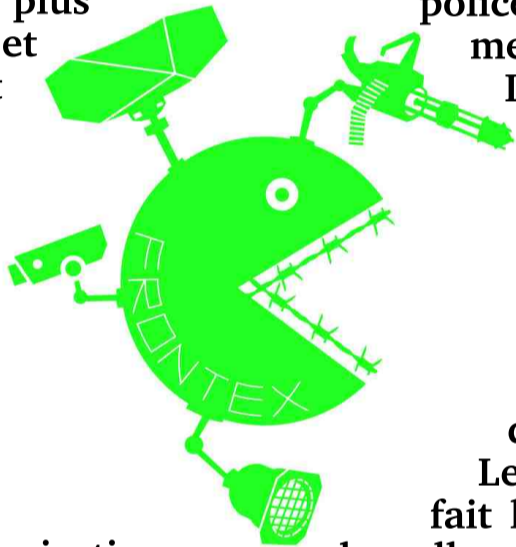
Vers 16 heures, les manifestant.e.s sont entré.e.s dans la salle de conférence en scandant des slogans afin de perturber l'intervention du chef d'Euromed police, et d'interpeller les membres du colloque.

La police, en tenue anti-émeute est intervenue en frappant violemment les manifestant.e.s. De nombreuses personnes ont été blessées dont 4 ont dû être hospitalisées.

Les organisateurs ont fait le choix de continuer le colloque, comme si de rien n'était.

Nous dénonçons la tribune offerte à des représentants d'organisations criminelles financées par l'UE dans le but de réprimer les exilé.e.s qui, souvent, fuient les conséquences des politiques impérialistes occidentales. Et nous dénonçons la répression policière de la contestation et les violences commises pendant ce colloque.

**LIBERTÉ DE CIRCULATION
ET D'INSTALLATION !**



BREVES

Le film "120 battements par minute" (sur les combats d'Act'Up) est primé dans plein de festivals et la France s'en gargarise...

Pourtant l'administration vient d'expulser une personne malade porteuse du VIH vers un pays où elle ne peut pas être soignée. Cette expulsion vers la mort a été décidée contre l'avis officiel du médecin de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Des années de combats avaient permis de mettre fin à ces expulsions, mais aujourd'hui la loi asile-immigration prévoit de précariser encore plus les personnes malades !

**CONTRE TOUTES LES
EXPULSIONS !
RESISTANCE !**

**LA CIMADE
DÉNONCE...**

...que de plus en plus d'enfants sont enfermés en centres de rétention.

Depuis l'arrivée de Macron, de plus en plus de familles avec enfants sont enfermées dans des CRA*. En 2017 le nombre d'enfants enfermés a tellement augmenté qu'il pourrait atteindre les chiffres des années Sarko. La durée d'enfermement augmente pour ces enfants de tous âges malgré les conséquences sur leur santé dues aux très mauvaises conditions de vie dans les CRA*.

*Centre de rétention administratif (prison pour étranger.e.s)

**LIBERTÉ POUR TOUTES ET
TOUS!**

